

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE

	<p>Pays</p>  <p>UK</p>	<p>Année</p> <p>2026</p>
---	--	--------------------------

Notation de transparence

Alignement avec les recommandations du FIR

43% ↓

SCORE DE PERFORMANCE

33 %



SCORE NARRATIF

A B C D E

SCORE DE TENDANCE



Aviva affiche une ambition Net Zero à horizon 2040 couvrant l'ensemble de ses scopes, y compris les investissements qui représentent la grande majorité de ses émissions, avec un objectif d'intensité carbone à moyen terme déjà presque atteint. Cette trajectoire s'accompagne de **progrès sur les émissions opérationnelles et d'une baisse de l'intensité carbone du portefeuille**. Néanmoins, l'alignement avec une trajectoire 1,5°C reste incertain. **L'ambition net zero apparaît incomplète, notamment en raison de l'exclusion du scope 3 des entreprises investies et de l'absence d'objectifs chiffrés sur certains segments clés comme les obligations souveraines ou les activités d'assurance**. L'absence d'engagement explicite sur la fin des nouveaux investissements dans les énergies fossiles constitue également une limite. Par ailleurs, **les émissions financées demeurent très élevées et ont augmenté en valeur absolue**, tandis que leur couverture reste partielle et ne permet pas d'obtenir une vision consolidée. **Les objectifs sont principalement exprimés en intensité et concentrés à horizon 2030**, sans trajectoire clairement définie au-delà. L'approche d'engagement est structurée et active, mais son impact réel reste difficile à évaluer en l'absence d'indicateurs de résultats, de priorisation claire et de responsabilisation explicite des gestionnaires externes. Enfin, **le retrait de la validation SBTi et le manque de jalons intermédiaires** affectent la lisibilité et la crédibilité de la stratégie. Des améliorations sont attendues, notamment l'intégration complète du scope 3 des investissements, le renforcement des engagements sur les énergies fossiles et la définition d'objectifs plus complets, chiffrés et couvrant l'ensemble des activités.

SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT secteur générique](#)

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023 puis [en 2025](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, [le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises](#) qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en travaillant avec **Ethos et la World Benchmarking Alliance** pour analyser la transparence et la performance, sur la base de la [méthodologie ACT](#), des plans climat des entreprises. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2026.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales. Comme les années précédentes, le FIR souhaite **saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement**.

ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero pour 2040 sur les opérations (scopes 1, 2 et une partie du scope 3 (catégories 1 à 14, opérations et chaîne d'approvisionnement)) ainsi que les investissements et certaines activités d'assurance (catégorie 15 du scope 3)

- ▷ La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040 (usage de dispositifs de compensation pour les scopes 1 et 2 à partir de 2030 et pour maximum 10% (base des émissions de 2019), pas de chiffrage précis pour le scope 3 des opérations ; aujourd'hui, crédits carbone pour compenser l'ensemble des émissions résiduelles scopes 1, 2 et catégories 3, 5, 6 et 7 du scope 3
- ▷ Il est toujours difficile de comprendre la couverture exacte en termes d'actifs sous gestion concernée par l'ambition Net Zero
- ▷ La partie scope 3 des entreprises investies est exclue (seuls les scopes 1 et 2 des entreprises investies sont inclus)
- ▷ L'ambition net zéro inclut les obligations souveraines mais sans objectifs chiffrés définis ainsi que la partie assurance (*underwriting*) pour laquelle à ce stade, l'entreprise ne divulgue pas de données d'émissions, et qui ne fait pas l'objet de cibles de réduction

Scénario(s) de référence utilisé(s)

1. Émissions sur les opérations

▷ Un engagement sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,5°C sur les objectifs des scopes 1 et 2 était validé par SBTi jusqu'à 2030 mais a été retiré par Aviva*

2. Émissions financées

Pas d'information sur un scénario de référence global :

- Participation aux initiatives GFANZ, NZAOA, NZAM, NZIA ; objectifs dans le cadre de NZAOA mais pas de détail sur les scénarios utilisés
- Alignement de certains investissements à des scénarios SBTi (*SDA Real Estate Pathway 1,5° ; Electricity Generation WB2°*)

▷ La validation SBTi des objectifs qui existait sur les émissions financées a été retirée à la suite d'une décision d'Aviva*

Émissions GES actuelles (2025 vs 2024)

1. Émissions sur les opérations (moins de 1% des émissions)

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3 (cat 3, 5, 6, 7)
7 870 tCO2e (vs 7 437)	423 tCO2e (vs 413)	19 030 tCO2e (vs 18 055)

Total : 27 323 (vs 25 905) : le total inclut Direct Line (acquis en juillet 2025). Hors Direct Line, le total s'établit à 24 471 tCO2e vs 25 905 en 2024, soit une réduction de 1 434 tCO2e

Réduction Scope 1 et 2 (en valeur absolue, base 2019) : - 56 % à fin 2025

1. Émissions financées (environ 99% du total des émissions**)

Scope 3 (investissements) :

- Actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques (scopes 1 et 2 des entités) : 9,3 MtCO2 (vs 8,3***)
- Obligations souveraines : 9,1 MtCO2 (vs 8,2 MtCO2***)
- Augmentation de 12% en absolu des émissions financées (actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques) de 2024 à 2025, expliquée par une hausse des montants d'investissement (baisse de l'intensité de 2,4%)
- Couverture réduite : n'inclut pas les fonds externes proposés sur des plateformes, les combinaisons de fonds instruites par des consultants ou les mandats clients externes
- 18% des actifs comptabilisés dans le bilan financier du groupe ne sont pas inclus dans les émissions de GES du groupe (contre 28% en 2024, car Aviva a amélioré la qualité et la disponibilité des données pour les actifs crédit, actions et souverains détenus dans des fonds gérés par des tiers)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

1. Émissions sur les opérations

▷ Pas d'objectif de décarbonation publié avant 2030

Slide suivante →

* « We have taken a decision to no longer seek formal Science Based Targets initiative (SBTi) validation, and consequently to also withdraw the validation of the five targets previously provided by the SBTi in 2022 ».

** Les émissions financées d'Aviva sont présentées en deux blocs distincts et non agrégables : les émissions des entreprises investies (Scope 1 et 2 des investis, hors souverains) et les émissions souveraines. Ces deux grandeurs ne peuvent être additionnées sans double comptage, les émissions nationales utilisées pour le calcul souverain intégrant par construction les émissions des entreprises domiciliées dans ces pays, lesquelles figurent déjà pour partie dans le portefeuille crédit et actions d'Aviva). Aucun total consolidé n'est donc publié, conformément aux recommandations PCAF dont Aviva est membre. Cette présentation, méthodologiquement justifiée, a néanmoins pour conséquence qu'il est impossible de quantifier l'empreinte carbone totale induite par l'activité d'investissement d'Aviva à partir des seules données publiées.

*** retraitement des données avec changement de méthodologie (passage de 7,3 MtCO2e publié en 2024 à 8,3 une fois les données retraitées pour les actions, obligations, immobilier direct, dette infra, hypothèques et de 8 MtCO2e publié à 8,2 une fois les données retraitées pour les obligations souveraines)

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Alignement avec les
recommandations du FIR

43 % ↓

2. Émissions financées

Réduction de l'intensité carbone économique (ECI)^{****} de 60 % d'ici fin 2029 (base 2019) sur des actifs incluant des actions cotées, obligations d'entreprises et prêts, infrastructures et immobilier détenus dans des fonds d'actionnaires, des fonds avec participation aux bénéficiaires et des fonds de souscripteurs^{*****}

- 59 % atteints à fin 2025

- ▷ Aviva ne revoit pas son objectif à la hausse, bien qu'il soit quasiment atteint
- ▷ Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu, les scénarios de référence précis ne sont pas communiqués
- ▷ Le scope 3 des émissions financées (investissements) n'est pas pris en compte pour des raisons de double-comptage, cependant cela pose question pour certains secteurs où le Scope 3 représente l'essentiel des émissions
- ▷ Les objectifs ne couvrent que 50% des actifs sous gestion des activités d'investissements et de prêts (actifs de 2019) selon SBTi ; pas d'objectif sur les obligations souveraines (9,1 MtCO2e)

→ ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

1. Émissions sur les opérations

Scopes 1 & 2 : Réduction en absolu de 90 % d'émissions de GES d'ici fin 2030 (base 2019)

-> 56% atteints à fin 2025

- ▷ Pas de cibles intermédiaires pour le scope 3

2. Émissions financées

- Réduire les émissions de GES du portefeuille immobilier direct de 57 % (intensité carbone (kgCO₂e/m²) d'ici 2030 par rapport à 2019, anciennement validé par SBTi comme aligné SDA Real Estate pathway 1,5°C

- ▷ La baisse des émissions du portefeuille immobilier direct n'atteint que -13 % en 2025 (vs 2019), l'objectif de -57 % apparaît donc difficilement atteignable
- ▷ Les objectifs ne sont pas exprimés en absolu
- ▷ Retrait de validation SBTi pour les scopes 1&2 des opérations et l'immobilier : engagement retiré à l'initiative de l'entreprise depuis cette année
- ▷ Pas d'objectifs sur les investissements (actions cotées, obligations d'entreprises et prêts, infrastructures et immobilier détenus dans des fonds d'actionnaires, des fonds avec participation aux bénéficiaires et des fonds de souscripteurs) après 2029

↓ ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

2. Émissions financées

Objectif Net Zero 2040 sur les classes d'actifs suivantes : opérations directes, actions, obligations (souveraines et d'entreprises), prêts, infrastructure, immobilier, hypothèques (dans les fonds d'actionnaires, des fonds ouverts et des fonds d'assurés) ainsi que la partie assurance (*underwriting* et usage des produits vendus)

- ▷ Pas d'objectifs chiffrés entre 2030 et 2040
- ▷ Pas de prise en compte du scope 3 des entreprises investies (scope 3 of 3)
- ▷ L'ambition net zéro inclut les obligations souveraines mais sans objectifs chiffrés définis ainsi que la partie assurance (*underwriting*) pour laquelle à ce stade, l'entreprise ne divulgue pas de données d'émissions, et ne fait pas l'objet de cibles de réduction
- ▷ Pour le scope 3 : pas d'information sur la part de compensation, rendant impossible l'estimation de réduction des émissions d'ici à 2040

→ ● Mesures du plan d'actions

1. Émissions sur les opérations

Scopes 1 et 2 :

- Projet de décarbonisation des bureaux UK (remplacement des systèmes de chauffage au gaz naturel, isolation, double-vitrage)
- Mise à jour de la politique voyages groupe pour favoriser les modes moins carbonés
- Objectifs 100 % d'électricité renouvelable atteint en 2025 (UK)

Fournisseurs :

- 73 % des fournisseurs par volume de dépenses fixant des cibles science-based d'ici fin 2025 (objectif : 70 %) (atteint)
- Viser 100 % de l'électricité issue de sources renouvelables d'ici fin 2030
- Engagement avec fournisseurs et participation au UK supplier summit

Slide suivante →

^{***} ECI = Émissions absolues attribuées (tCO₂e) / Montant investi (€m en valeur nominale)

^{*****} Aviva indique que le périmètre est établi par rapport au pouvoir de décision et données dont dispose le groupe, au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et en Inde. Aviva se considère comme exerçant un contrôle sur les décisions d'investissement lorsqu'elle est responsable de la définition du mandat d'investissement, de la fixation des objectifs d'investissement, des lignes directrices et de l'appartenance au risque ; du choix de l'indice de référence afin d'atteindre les résultats attendus pour les clients et les actionnaires ; ainsi que de la sélection des gestionnaires.

Cela n'inclut pas les fonds externes proposés sur des plateformes, les allocations de portefeuilles définies par des consultants, ni les mandats confiés par des clients externes

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



ÉVALUATION SAY ON CLIMATE



Flotte de véhicules :

- Objectif de 100 % d'électrification de la flotte UK et Irlande pour 2025 (atteint) et objectif de 100 % pour le reste du monde d'ici fin 2027

2. Émissions financées

Décarbonisation des investissements :

- Le *Climate Stewardship 2030* (CS30) se subdivisant en 3 programmes : le *Foundation Engagement Programme* : avec des entreprises représentant une part importante des émissions financées par le groupe, le *Priority Emitters Programme* : avec les émetteurs prioritaires basés sur des secteurs très émissifs et le *Value Chain Engagement Programme* : tables rondes sur les chaînes de valeur et net zero
- Intégration du climat dans les cadres de décision d'investissement et de la durabilité dans les propositions de retraite (*My Future* etc.)
- Fonds de retrait du carbone (*Carbon Removal Fund*) via des projets d'ingénierie
- Aviva exclut de ses investissements et souscriptions les éléments suivants : Arctique oil, oil sands, et thermal coal, au-delà de certains seuils de revenus ou d'exposition. Des exceptions existent pour les entreprises avec un plan de transition crédible aligné sur l'Accord de Paris.
- Investissement dans des actifs durables, dont €75M engagés dans le stockage d'énergie en Allemagne (*Terra One*, sept. 2025)

Activité assurance :

- Doublement de la capacité de souscription pour l'éolien offshore (£150 millions atteints en 2025) et croissance des primes brutes émises sur les énergies renouvelables au Royaume-Uni pour atteindre £73 millions d'ici fin 2027
- Lancement d'une plateforme de transition industrielle en Europe (partenariat Astatine)
- Développement de l'assurance sur les véhicules électriques

Plaidoyer & standards :

- Participation active à NZAOA, PCAF, GFANZ, Finance for Nature & Contribution au protocole NZAOA v5 et à la maj des standards GHG
- PCAF Participation au *UNEP Forum for Insuring the Transition*
- ▷ Pas de % de contribution de chaque action dans la décarbonation
- ▷ Horizon sur le plan d'action s'arrête à 2030

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2. Émissions financées

L'entreprise a mis à jour sa méthode de calcul d'actifs durables : Aviva estime désormais que 105,2£mds sont investis dans des actifs durables (vs 11,8 milliards £ en 2024), dont :

- 10,1£mds dans des actifs verts (obligations vertes et infrastructures vertes : actifs alignés avec une trajectoire 1,5°C selon la méthodologie CBI)
 - 81£mds dans des actifs en transition (actifs qui suivent des trajectoires de décarbonation sectorielles validées selon le CBI)
 - 8,8 £mds dans d'autres actifs durables (actifs s'appuyant sur une méthodologie scientifique externe et intégrant des critères de durabilité prédéfinis dans les exigences de reporting)
- Total actifs durables : 105,2 £mds (23% des AUM totaux)

- ▷ Seuls 2,2% des encours sous gestion globaux sont investis dans des actifs verts, directement liés au climat et 20% en comprenant les actifs verts et ceux en transition.
- ▷ Bien qu'une nette augmentation soit observée (de 3% des AUM globaux investis dans des actifs durables en 2024 vs 23% en 2025), le changement de méthodologie rend difficile la comparaison des montants des actifs verts et en transition de 2025 à ceux de 2024

Rémunération

- Rémunération variable annuelle des CEO et CFO :

- ▷ Pas de critère lié à la stratégie climat dans le bonus annuel
- Rémunération long terme des CEO et CFO (nouveau plan LTIP 2025-2027) :
- Critère de 7,5% de la rémunération sur la réduction de l'intensité carbone des actifs concernés (crédits obligations corporate et actions)
- ▷ Le critère exclut les obligations souveraines, soit une part majeure des émissions financées du portefeuille
- ▷ L'ECI peut s'améliorer mécaniquement sans réduction réelle des émissions absolues (exemple actuel de la baisse en intensité : passage de 41tCO₂e/£m en 2024 à 40tCO₂e/£m en 2025 malgré une hausse de +12% des émissions absolues du portefeuille sur la même période

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'information sur une consultation annuelle mais soumission du plan climat au vote des actionnaires chaque année depuis 2021

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

▷ Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

- L'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence
- ▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say on Climate 2025 :



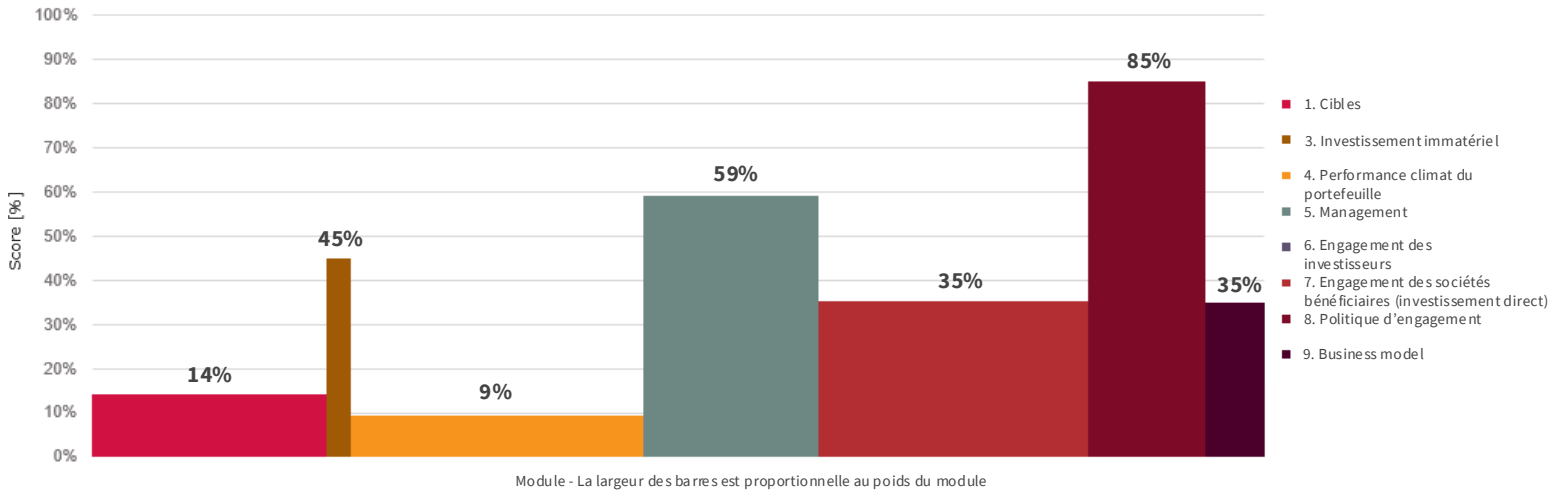


SCORE DE PERFORMANCE
33%

SCORE NARRATIF
B C D E

SCORE DE TENDANCE
=

Méthodologie ACT générique



Éléments d'évaluation du plan de transition

Score de performance

1. Objectifs : L'objectif d'Aviva d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 n'est pas jugé suffisamment ambitieux, car les émissions de scope 3 des sociétés dans lesquelles elle investit ne sont pas prises en compte dans ces objectifs. Aviva continue de rendre compte de l'intensité carbone de ses investissements sur une période de trois ans (40 tCO₂e/million£ en 2025, contre une valeur de référence de 96 tCO₂e/million£ en 2019). Toutefois, aucun indicateur d'intensité n'a encore été publié pour son objectif immobilier.

3. Investissement immatériel : Aviva continue de renforcer ses capacités internes et d'intégrer les considérations climatiques dans ses activités; toutefois, peu d'informations sont fournies sur la qualité, l'efficacité et les coûts associés à ces formations.

4. Performance climatique du portefeuille : Aviva n'indique pas clairement qu'elle n'a réalisé aucun nouvel investissement dans le charbon ou les combustibles fossiles au cours des quatre dernières années. Toutefois, l'entreprise utilise un indicateur basé sur les degrés Celsius pour évaluer l'alignement de son portefeuille sur l'objectif de l'Accord de Paris. Cet indicateur est utilisé pour surveiller les risques et orienter les décisions d'investissement.

5. Management : Une supervision, une expertise, une stratégie, un plan de transition, ainsi que des incitations pour les dirigeants et des tests de scénarios climatiques sont en place pour une transition bas-carbone.

6/7. Engagement auprès des sociétés en portefeuille : Aviva a réalisé des progrès en publiant une stratégie d'engagement, un processus d'escalade et en renforçant sa campagne contre la déforestation, mais son approche globale en matière de gestion responsable reste limitée, opaque et laxiste vis-à-vis des combustibles fossiles. Elle fait état d'un engagement important auprès des entreprises et dispose de lignes directrices de vote liées au climat, mais ne fournit aucune couverture quantifiée des émissions financées, offre peu de transparence sur la manière dont les entreprises ou les gestionnaires externes sont hiérarchisés et engagés, et maintient des politiques relatives au charbon et aux combustibles fossiles non conventionnels qui autorisent encore certains investissements sous certaines conditions.

8. Engagement public : Dans l'ensemble, l'engagement public d'Aviva est aligné sur ses objectifs climatiques. L'entreprise pourrait s'améliorer en mettant en place un processus de révision de ses associations professionnelles. Aucune mise à jour claire n'a été identifiée concernant un processus formalisé d'examen des associations professionnelles.

9. Modèle d'affaires : Aviva n'a pas significativement aligné son modèle économique sur une économie à faible émission de carbone et n'indique pas avoir l'intention de le faire. La principale action de l'entreprise pour soutenir les investissements respectueux du climat reste le développement de fonds climatiques, parallèlement à l'utilisation d'actifs durables comme indicateur clé de performance (KPI) stratégique, sur la base d'une taxonomie alignée sur la Climate Bonds Initiative.

Cohérence climatique (score narratif) : Aviva ne s'est pas fixé d'objectifs sectoriels ambitieux et ne prend pas de mesures suffisantes pour réduire ses émissions. En particulier, l'objectif climatique n'inclut pas les émissions de scope 3 des sociétés dans lesquelles elle investit. Aviva ne prévoit pas non plus de mettre un terme aux nouveaux investissements dans les entreprises du secteur des énergies fossiles, car elle n'a adopté que des restrictions comportant des failles.

Domaines d'amélioration identifiés :

Aviva devrait se fixer un objectif couvrant également les émissions de scope 3 des sociétés dans lesquelles elle investit. L'entreprise devrait mettre fin à tout nouvel investissement dans les énergies fossiles. De plus, l'entreprise devrait encourager les sociétés dans lesquelles elle investit à cesser de développer de nouveaux projets liés aux combustibles fossiles et à réduire leur production. Il serait également souhaitable que la société fixe un nouvel objectif chiffré et assorti d'un délai pour les investissements dans des actifs durables, son objectif de 6 milliards de livres sterling pour 2025 ayant déjà été atteint, étant donné qu'elle s'appuie actuellement sur les actifs durables comme indicateur clé de performance stratégique plutôt que comme objectif d'investissement prospectif.

GRILLE D'ÉVALUATION SAY ON CLIMATE 2026

Basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé ou peu clair.	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes et à moyen et long termes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement ou seulement à moyen ou long termes	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; réduction des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ou absence de justification de l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en œuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années ou consulte pour la deuxième année consécutive ou plus	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

MÉTHODOLOGIE ACT

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

3

Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

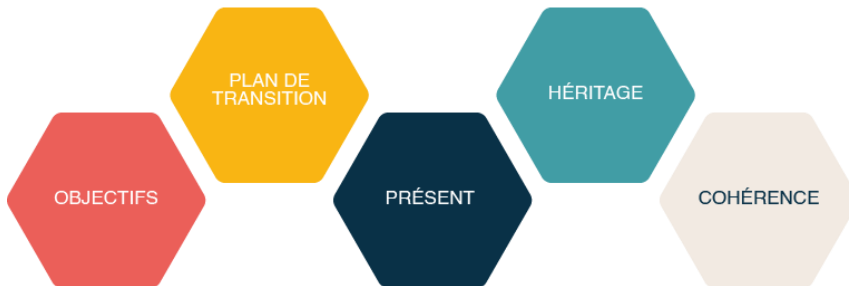
INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers



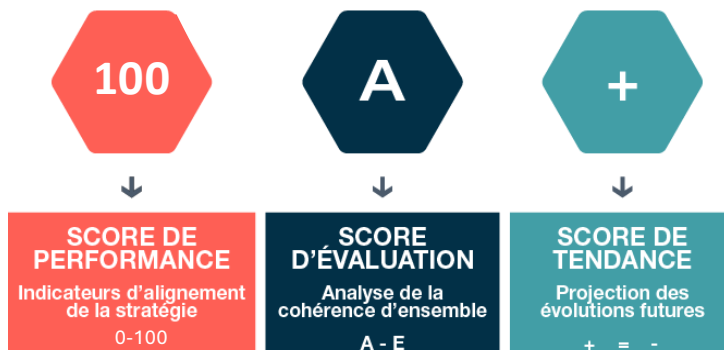
ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



MÉTHODOLOGIE ACT

Secteur Finance

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Investisseur est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Score de performance

Module	Indicateur
Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction scope 3
	1.2 Horizon temporel des cibles
	1.3 Atteinte des objectifs
	1.4 Objectifs d'engagement
	1.5 Objectifs de financement
Investissement immatériel	3.1 Investissements dans la formation du capital humain
Performance climat du portefeuille	4.1 Tendances des flux financiers
	4.2 Gestion de l'alignement de portefeuille
Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Gestion de risques
	5.6 Test de scénario sur le changement climatique
Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à influencer les investisseurs
	6.2 Activités visant à influencer les investisseurs
Clients	7.1 Stratégie visant à influencer les entreprises investies
	7.2 Activités visant à influencer les entreprises investies
	7.3 Activités visant à influencer les entreprises investies ayant un lien avec les combustibles fossiles et la déforestation
Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles, think tank etc
	8.2 Les associations, alliances, coalitions ou groupes de réflexion n'ont pas d'activités ou de positions négatives à l'égard du climat
	8.3 Positions sur les politiques climatiques importantes et lobbying
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques
Mesures de transformation	9.1 Mesures transformatrices facilitant la réorientation et l'impact des investissements dans le domaine du climat

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.